

Objet : Grippe A/H1N1 - absentéisme.

Réseaux : tous

Niveaux et services : fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé

Période : Année scolaire 2009 – 2010.

- A Monsieur le Ministre – Président du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Madame et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres du Service général de l'Inspection ;
- Aux Directions des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées organisées par la Communauté française.
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées de l'enseignement libre subventionné ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées de l'enseignement officiel subventionné ;
- A Mesdames les Administratrices et Messieurs les Administrateurs des Internats et Homes d'Accueil de l'enseignement organisé par la Communauté française.

Pour information :

- A Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des CPMS organisés ou subventionnés par la Communauté française ;

- Aux responsables des Services de Promotion de la Santé à l'École ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

Autorités : Cabinet de la Ministre de l'enseignement obligatoire
Gestionnaire : AGERS
Signataire : Jean-Pierre HUBIN Personne(s) ressources(s) : Geoffroy Libertiaux, Attaché – geoffroy.libertiaux@cfwb.be – Tél : 02.690.80.59

<u>Circulaire</u>	Administrative	
<u>Emetteur</u>	Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique	Jean-Pierre HUBIN
<u>Destinataire</u>	Enseignement fondamental ordinaire et spécialisé	Tous réseaux
<u>Document à renvoyer</u>	Non	
<u>Objet</u>	Grippe A/H1N1	

Nombre de pages : 3 Mots clés : grippe

Mesdames, Messieurs,

La circulaire n° 2882 de Madame la Ministre de l'enseignement obligatoire du 18 septembre 2009 vous a présenté un site web sécurisé créé par l'ETNIC pour évaluer le taux d'absentéisme des élèves ainsi que des enseignants dans votre établissement scolaire.

J'invite les établissements qui ne l'ont pas encore fait à débiter au plus tôt l'encodage journalier des absences.

Cette circulaire renseignait également les procédures à suivre et les numéros de téléphones à utiliser en cas de problèmes informatiques ou pour des questions fonctionnelles ou organisationnelles.

Il s'agit maintenant d'opérer la signalisation des cas de grippe A/H1N1 avérés.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir transmettre ces informations au cabinet de Madame la Ministre de l'enseignement obligatoire ainsi qu'à mon administration.

Les personnes de contact sont :

- pour le cabinet de Madame la Ministre de l'enseignement obligatoire:
Monsieur Michel Weber ; michel.weber@gov.cfwb.be
- pour l'Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique : Monsieur Geoffroy Libertiaux, geoffroy.libertiaux@cfwb.be

Cette procédure est mise en place afin d'avoir une vue plus appropriée et plus réaliste de la situation de la grippe AH1N1 au sein des écoles de l'enseignement obligatoire.

Je vous remercie dès à présent de votre collaboration.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN